

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Steewo Consulting est un cabinet de conseil en gestion-comptabilité, immatriculé en tant qu'entreprise individuelle auprès du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2019-A-7588, C.C. : 1919342 A, ayant son siège social à Abidjan, Les Jardins de la Riviera, Ilot B, villa n°285, qui propose, en particulier, à ses clients de bénéficier des services d'une gestion comptable informatisée et de visibilité digitale sur internet. C'est dans ce cadre qu'elle a développé un logiciel de gestion et de comptabilité simplifiées en ligne dénommé « sTe.Board » spécifique aux commerçants, TPE et PME qu'elle propose à ses clients sous forme d'un abonnement à ces services. Après avoir pris connaissance des potentialités, de la finalité, des fonctionnalités, du mode opératoire de cet outil, et apprécié l'opportunité de recourir à son utilisation eu égard à ses besoins propres, le client souhaite être autorisé par Steewo Consulting à souscrire à ce service. Le client a obtenu de Steewo Consulting toutes les informations nécessaires à son choix. Le client déclare que « sTe.Board » est conforme à ses besoins en tous ses aspects, y compris dans ses fonctionnalités, finalités, évolution et compatibilité.

I - OBJET

En conséquence, les parties se sont rapprochées sur les bases suivantes : Steewo Consulting (ci-après le « prestataire de service ») accorde au client (ci-après le « Client ») un accès au service « sTe.Board » sous forme d'abonnement mensuel/trimestriel/semestriel/annuel selon les modalités et conditions prévues dans le présent contrat (ci-après le « Contrat d'Abonnement »).

II - LICENCE

Le droit d'utilisation concédé au client, à titre personnel, non transmissible et non exclusif, est accordé pour une durée limitée définie à la clause III - Durée - Résiliation. Steewo Consulting s'engage à rendre disponible le service « sTe.Board » dans les conditions stipulées au présent contrat et à fournir le support téléphonique. Steewo Consulting s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer une disponibilité d'accès à l'application 24h sur 24 et 7 jours sur 7 sauf en cas d'interruptions planifiées, d'interruptions indépendantes de sa volonté notamment pour des questions techniques ou cas de force majeure. Le client est responsable du respect par les utilisateurs du service « sTe.Board » des termes du présent contrat et informera Steewo Consulting de tout accès et toute utilisation non autorisés dont il pourrait avoir connaissance. A défaut, la procédure prévue à la clause III - Durée - Résiliation s'appliquera.

III - DURÉE - RÉSILIATION

Le présent contrat entre en vigueur à sa date de signature par les parties. Le contrat est conclu pour une durée d'engagement d'un an soit 12 mois à compter de la date de signature. À l'échéance, l'abonnement est automatiquement renouvelé, par tacite reconduction, pour une durée égale à celle de la période arrivant à terme, sauf résiliation dudit abonnement 30 jours avant la fin de la période concernée par tout moyen probant. En cas de manquement par le client à l'une des obligations mises à sa charge par le présent contrat, ce dernier pourra être résilié de plein droit par Steewo Consulting, sans préjudice de toute action et dommages et intérêts demandés dans le cas où à l'issue de 20 jours calendaires à compter de l'envoi de la notification dudit manquement par courrier simple, celui-ci serait demeuré non réparé. Cette résiliation de plein droit prendra effet à l'issue d'une période de préavis de 10 jours calendaires commençant à courir à compter de l'envoi du courrier simple faisant valoir la résiliation de plein droit du présent contrat.

IV - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'abonnement est concédé au client contre le versement d'une redevance mensuelle forfaitaire (ou trimestrielle, semestrielle, annuelle) dont le montant et le paiement sont définis conformément aux tarifs (voir recto) et aux modalités de paiement en vigueur de Steewo Consulting et dont le client reconnaît avoir eu connaissance. Le coût de cette redevance est révisable annuellement par Steewo Consulting. Pour tout retard de paiement supérieur à 15 jours calendaires, Steewo Consulting se réserve, sans préjudice de tout autre droit ou recours, de suspendre ses services jusqu'au complet paiement desdits montants. Au-delà de 90 jours calendaires de retard de paiement la clause III Durée - Résiliation s'appliquera. Le règlement de l'abonnement peut se faire par :

- Prélèvement automatique (mandat et RIB à joindre)
- Mobile Money. Le dépôt se fait uniquement sur le numéro Orange et Wave (+225) 07 07 01 99 85
- Espèce à remettre à un agent de recouvrement dûment habilité par un mandat de Steewo Consulting
- Autre moyen de paiement possible (demande à formuler à la direction de Steewo Consulting pour accord).

V - PROPRIÉTÉ

Aucune cession de droit n'est opérée au titre du contrat au profit du client. En conséquence, Steewo Consulting se réserve le droit d'en modifier les spécifications techniques. Steewo Consulting est titulaire des droits d'auteur sur « sTe.Board » ainsi que sur sa documentation. L'autorisation d'utilisation concédée par Steewo Consulting est accordée pour une durée limitée et n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du client. En conséquence, celui-ci s'interdit tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de Steewo Consulting sur « sTe.Board », qui est notamment protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

VI - ENVIRONNEMENT ET MODE DE FONCTIONNEMENT

La configuration requise pour le fonctionnement de « sTe.Board » est décrite au recto du présent contrat.

VII - CESSION

Le client ne peut en aucun cas céder totalement ou partiellement les droits et obligations lui incombant au titre du présent contrat, de ses annexes et/ou de ses éventuels avenants.

VIII - RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Steewo Consulting se limite à une obligation de moyens. Ainsi, Steewo Consulting ne saurait être considérée comme responsable, notamment, des dommages subis par le client, tels que perte d'exploitation, interruption d'activité ou pertes d'information de tout genre. Le client assume la responsabilité de sa décision d'utiliser ce service pour parvenir aux résultats qu'il s'est fixés, ainsi que la responsabilité de l'usage de « sTe.Board » et les résultats qu'il en obtiendrait. Le client reconnaît avoir reçu de « sTe.Board » toutes informations et documentations lui permettant d'apprécier l'adéquation de « sTe.Board » à ses besoins. Partant, Steewo Consulting ne saurait être responsable d'une quelconque inadéquation qui pourrait se révéler ultérieurement. Steewo Consulting ne saurait être concernée en cas de difficultés rencontrées par le client dans l'utilisation de son matériel informatique, ou en cas de panne, ou de détérioration de celui-ci, et cela pour quelque cause que ce soit.

IX - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Chaque partie garantit que les traitements des données personnelles dont elle est responsable sont effectués conformément aux dispositions de la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel et de la loi n°2013-451 du 19 juillet 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité. Le traitement et le transfert de données à caractère personnel par Steewo Consulting auront pour finalité l'exécution et le suivi de la mission, la relation client et la gestion informatique des données. Le client consent par la présente aux audits, traitements et transferts, et peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courrier à Steewo Consulting sous l'une des formes suivantes :

- | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• E-mail : info@steboard.com• Agent mandaté par Steewo Consulting• Boîte postale : 18 BP 253 Abidjan 18 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

X - LITIGES

Tout litige relatif notamment à la formation, la validité, l'interprétation, la signature, l'existence, l'exécution ou la rupture du présent Contrat, et plus généralement aux relations liant les Parties, sera soumis à la loi ivoirienne. Tous différends découlant du présent contrat, seront préalablement soumis à la procédure de conciliation ou de médiation prévue par le règlement de conciliation de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI). En cas de non-conciliation, les litiges seront définitivement tranchés selon le règlement d'arbitrage de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI) par un ou trois arbitres nommés conformément à ce règlement.

Toutes les sentences rendues lient les parties qui s'engagent à les exécuter de bonne foi ; elles sont supposées avoir renoncé au recours en annulation devant les juridictions étatiques et à tout recours auquel elles sont en droit de renoncer dans le pays où l'arbitrage a son siège.